

COMITE MILITAIRE DU PARTI  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

-(KLU/KAM, 16.05.77)-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DÉMOCRATIE-PAIX

**DÉCRET N° 77/305 du 15/6/77**

PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DE LA  
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ  
DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU - L'ACTE FONDAMENTAL ;

VU - L'ACTE N° 005/PCT DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU  
PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;

VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRU-  
TEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;

VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 5 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66  
DU 22 JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;

VU - L'ORDONNANCE 6/69 DU 24 FÉVRIER 1969 PORTANT ORGANISATION DE LA  
DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE ;

VU - LE DÉCRET 72/385 DU 28 NOVEMBRE 1972 PORTANT CRÉATION DE LA  
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE POPULAIRE  
NATIONALE ;

VU - LE DÉCRET 77/211 DU 28 AVRIL 1977 PORTANT CRÉATION D'UNE DIREC-  
TION GÉNÉRALE DE LA LOGISTIQUE AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA  
DÉFENSE NATIONALE ;

SUR PROPOSITION DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

DÉCRETE

ARTICLE 1°. - LE LIEUTENANT BOUSSA CASIMIR EST NOMMÉ CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ  
DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE CUMULATIVEMENT AVEC SES FONCTIONS ACTUELLES.

ARTICLE 2°. - TOUTES DISPOSITIONS ANTIÉRIEURES CONTRAIRES AU PRÉSENT DÉCRET  
SONT ABROGÉES. /-

ARTICLE 3. - LE PRÉSENT DÉCRET QUI PREND EFFET À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT où BESOIN SERA. /-

AIT A BRAZZAVILLE, LE 15 JUIN 1977

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE  
DU PARTI, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES,

COLONEL JOACHIM KOMBY

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du  
Plan.

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT, MINISTRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE,

COMMANDANT LOUIS SYLVAIN-GOMA.

COMMANDANT DÉNIS SASSOU-NGUESSO.

LE MINISTRE DES FINANCES,

HENRI LOPES.